



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2248

Approbation des modalités de participation de la Ville de Lyon au projet ASCEND, porté par la SPL Confluence, dans le cadre du programme Horizon Europe de la Commission européenne

Direction de l'Aménagement Urbain

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 19 JANVIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JANVIER 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2248 - APPROBATION DES MODALITES DE PARTICIPATION DE LA VILLE DE LYON AU PROJET ASCEND, PORTE PAR LA SPL CONFLUENCE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME HORIZON EUROPE DE LA COMMISSION EUROPEENNE (DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le programme Horizon europe, porté par la Commission européenne, a pour objectif de réduire l’empreinte carbone des villes en agissant sur l’énergie et la mobilité, tout en s’appuyant sur les nouvelles technologies. L’appel à projet « Positive & Clean Energy District » (PED) s’inscrit dans le cadre de ce programme.

La SPL Confluence a répondu en 2022 à cet appel à projet, en constituant un consortium qui est composé de la façon suivante :

- Deux Villes dites phares : Lyon et Munich (et leur consortium local). Ces deux Villes implémenteront en premier des solutions innovantes à fort impact pour réduire l’empreinte carbone d’un quartier de leur territoire. Elles s’entourent d’acteurs locaux ;
- Cinq Villes dites suiveuses : Charleroi (Belgique), Porto (Portugal), Budapest (Hongrie), Prague (République Tchèque), Alba Iulia (Roumanie) ;
- Des Instituts de Recherche : Austrian Institute of Technology (AIT, Autriche), Cartif (Espagne), Université de Saint-Gall (Suisse), Université du Luxembourg (département Intelligence Artificielle et Cybersécurité) ;
- Un investisseur dans l’efficacité énergétique : CiviESCO (Italie), filiale de Civibank ;
- Une équipe de coordination technique.

Le projet présenté par ce consortim, dénommé ASCEND, s’élève à un montant total de 19 999 500,00 €

Le 22 juillet 2022 la Commission européenne a donné à un avis favorable à ce projet.

Dans le cadre de ce projet le territoire lyonnais sera un démonstrateur pour mettre en œuvre trois domaines d’action, qui représentent un intérêt pour la Ville de Lyon :

- Qualité de vie & nouveaux services aux habitants :
 - o Le Développement du Plan Nature sur le territoire qui va du Champ jusqu’au quartier historique Perrache/Sainte-Blandine ;
 - o La tarification sociale de l’énergie locale et renouvelable sur l’îlot D3 ;
 - o Le développement de l’Economie Sociale & Solidaire ;
 - o Le suivi de la qualité de l’air.
- L’énergie et en particulier le développement des communautés énergétiques :
 - o Réduire la consommation des bâtiments neufs et éco rénovés ;
 - o La multiplication des installations photovoltaïques : bâtiment Porche, B1/C1N, D3, etc ;
 - o L’implémentation d’un outil de gestion pour le suivi et le pilotage des échanges d’énergie, au service des habitants.

- La mobilité :
 - o Réduire la place de la voiture individuelle thermique en ville ;
 - o Développer des outils et solutions de mobilité pour décarboner les déplacements des personnes et le transport de marchandises décarbonnées (exemple : mise en place d'un gestionnaire de sous-sols sur D3).

La Ville de Lyon est partie prenante du projet en lien avec la Métropole de Lyon, ENEDIS, Hespul (expertise photovoltaïque et coordination technique) et d'autres partenaires intervenant sur le quartier de la ZAC Confluence 2.

La Ville de Lyon travaillera particulièrement sur les axes suivants, en lien avec ses compétences :

- Accompagnement à la sobriété énergétique et dans le domaine de l'eau ;
- Autoconsommation entre acteurs publics et pour ce qui est de la Ville à partir de bâtiments municipaux situés hors du périmètre du projet ;
- Expérimentation sur les bornes de recharge des véhicules électriques de services ;
- Installation de centrales photovoltaïques pour des communautés d'énergie ;
- Expérimentation sur l'éclairage public intelligent.

En contrepartie de sa participation à ce projet, la Ville de Lyon bénéficiera d'une subvention de 382 125 € sur 5 ans, et qui se décompose de la façon suivante :

- 103 000 € de coûts directs : dont 85 000 € de frais d'études ; 18 000 € de frais autres, dont les frais de déplacement ;
- 100 000 € de coûts d'investissements ;
- 119 700 € de coûts de personnel ;
- 59 425 € de coûts indirects.

La somme versée couvrira l'ensemble des dépenses prévues par la Ville de Lyon. La recette sera versée par la SPL Confluence à la Ville de Lyon.

Le projet débute au premier semestre 2023 pour une période de 5 ans, sur la base d'un accord de consortium et d'une convention entre les parties.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la participation de la Ville à ce projet, et d'autoriser la signature de l'accord de consortium et l'accord de subvention.

Vu le dit accord ;

Vu la délibération N° 1517 du Conseil municipal du 27 janvier 2022 relative à la candidature de la Ville de Lyon auprès de la Mission « 100 villes européennes climatiquement neutres et intelligentes en 2030 » ;

Vu l'avis du Conseil du 2° arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La participation de la Ville de Lyon au projet ASCEND porté par la SPL Confluence dans le cadre du programme Horizon Europe de la Commission européenne est approuvée.
- 2- L'accord de consortium et l'accord de subvention susvisés sont approuvés.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer l'accord de subvention et est autorisé à accomplir toutes démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'instruction et à la gestion du projet ASCEND.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET